L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 1er AVRIL 1886.

PETITES ANNONCES.

On demande—Une très bonne cuisinière, munie de recommandations, trouvera à s'employer de suite, au No 407 Bayou, entre Tonti et Miro. 31mars—3f

Leçons de piano et de français. — Madame Serres, de Paris, élève de Marmontel, du Conservatoire de Paris, reçue institutrice devant l'académie de la Seine, munie des meilleurs certificats de familles du Mexico, qu'elle vient de quitter à cause de son climat, offre de donner des leçons de piano, de français, histoire géographie, etc., aux meilleures conditions. S'adresser 67 rue Dauphine.

Monsieur Serres, Français, comptable, désire trouver une place de comptable, caissier, teneur de livres, etc. Références des premières maisons de commerce de Mexico. Correspondance française, anglaise, espagnole. S'adresser 67 rue Dauphine. 17mars—10f—11f2

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulceres, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace du traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies débordaient des substances de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants; mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.
De suite, avec respect, MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. S. W. Ball, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

Vin de Champagne de Krug & Co., REIMS.

"KRUG SEC,"

Qualité sans supérieure.
LA SEULE vendue maintenant aux Etats-Unis.

Le vin de champagne "Krug" en paniers n'est plus importé aux Etats-Unis, où il n'est expédié maintenant **qu'un vin "Krug"**, en caisses, le "KRUG SEC" est sans supériorité, même parmi les marques les plus renommées.
En vente chez les Agents pour les Etats du Sud,

BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 Decatur St., New-Orleans.
22 dec—4 m—DM-sf

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
État de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS BERKERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné et comparé les indications qui sont nécessaires et requises par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Article premier qui sont ainsi soumises à l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, ainsi que le montant dû et exigible du Fonds des dépenses judiciaires de l'État, tel qu'il a été présenté par le Comptroleur Fiscal, de l'Auditeur de l'État et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, tel qu'il apparaît par l'exposé soumis au bureau du Secrétaire d'État, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres $298,250 00

Montant des timbres judiciaires reçus du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal, pendant l'année 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres $198,250 00

Montant des timbres judiciaires reçus du bureau de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres et trente-sept cts $263,579 37

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes-Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres et trente-sept cts $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal de l'État le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts ..... $ 10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingts-six piastres vingt-quatre cts $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de dépenses judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des mandats suivants et pour les objets ci-après établis savoir.

Articles de bureau fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880 cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts ..... $ 5,164 54

Le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans, tel qu'il apparaît du Fonds audit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cts $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt six piastres quarante cts $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des comptes publics contre le Fonds des dépenses judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31 décembre 1885 inclusivement quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres $99,555 31

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées de l'Empreinte du Grand Sceau de l'État, en la ville de Baton Rouge le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
1 Lot de	10,000.....	10,000
2 Lots de	6,000.....	12,000
5 Lots de	2,000.....	10,000
10 Lots de	1,000.....	10,000
20 Lots de	500.....	10,000
100 Lots de	200.....	20,000
300 Lots de	100.....	30,000
500 Lots de	50.....	25,000
1,000 Lots de	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

1	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ns e en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus ...ande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

VENTES PAR LE SHERIF.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de tout le contenu, installations, aménagements, etc., d'une Pharmacie bien installée et bien assortie.

Située au No 205 rue Poydras.
Médicaments, Médicaments, Installations, Meubles, etc.

Aussi, vente du terme non expiré d'un bail.
Dans l'affaire de E. F. Lavilleboavre vs. A. E. Schaeffer.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 17,012.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 avril 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir :

1° Sur les lieux, No 205 rue Poydras—
Tout le contenu, tous les aménagements, meubles, etc., de la maison No 205 rue Poydras, occupée en ce moment par une pharmacie de détail ; aussi, tous les meubles, etc., qui y sont contenus ; le tout, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Le même jour et dans le même lieu—
Le terme non expiré du bail de la maison No 205 rue Poydras, magasin en briques à trois étages, connu comme les magasins Carroll ; tout avec cette partie de l'édifice du fond faisant face à la rue Penn. Le dit bail a été conclu entre E. F. Lavilleboeuvre, agent, et Claude Williams l'affaire ci-dessus, le 2 octobre 1885, à partir du 1er novembre 1885 jusqu'au 31 octobre 1886, à raison de $2,750 par an, payable en billets mensuels de $229 15 chacun, le tout, avec d'autres détails, tiré établi dans une copie du dit bail enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
1avril—1,6,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Glaces, Verrerie.

Lafitte & Duflilho, agents de Mme Veuve Louis Jerrison et als vs Eva Thompson.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 16,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 avril 1886, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un fort lot de meubles de maison—glaces, verrerie, divers, etc.,—sur les lieux, No 199 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine, d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1,6,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles.

Etant la vente de tout le contenu d'un hotel et restaurant, au No 76 rue St Charles.

Ainsi que le terme du bail non expiré.

John McCloskey vs. Hatch & Johnston

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans— No. 17,176.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 avril 1886, à 10 h. a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le tout le contenu, installations, etc., du local No 76 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, occupé comme hotel et restaurant et consistant en un grand lot assorti de meubles, literie, vaisselles, installations, effets mobiliers, etc., etc. et autres articles sup lementaires, qui sont en usage dans ce genre d'affaires, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

2° A la même heure et place : Le terme du bail non expiré du dit local No 76 rue St Charles, le dit bail est fait entre Adolphe Salatar et les défendeurs dans cette affaire le 13 octobre 1885 pour le terme de dix mois commençant le 1er décembre 1885 et expirant le 30 septembre 1886, au taux de $5000 par an, etc, comme il est plus amplement décrit sur une copie du dit bail déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er avril—1,6,10,13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de tout le contenu de l'Hotel et Restaurant
du Commerce, situé au nord-est des rue Canal et Chartres.

George Boning vs. Robert V. Jones.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 17,657.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, MERCREDI, 7 avril 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, etc., du local formant le coin nord-est des rues Canal et Chartres, notamment, sans préjudice du reste et de tout tantant, et comprenant un fort lot de meubles assortis, literie, vaisselle, installations, effets mobiliers, etc., et tous autres articles nécessaires et appartenant à cette ligne d'affaires, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 mars—25,30—3,4,5 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, A la succession de J. E. Hickock.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 16,938 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, le Marché Gravier, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Board, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de E. R. Genas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et contenant douze pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme comme magasin en briques du local No 12 rue Fulton et 11 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte passé devant W. D. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 av1 s 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif civil de tout le contenu, installations, effets mobiliers du grand hotel bien site connu comme

L'HOTEL CARONDELET

aux étages supérieurs du local coin des rues Carondelet et Poydras, connu comme le No 88 rue Carondelet et dans le magasin No 86 rue Carondelet, entre Poydras et Perdido.

Dans l'affaire de
Geo. Boning vs. John L. et Richd. L. Schroeder. No 16,936, et
Wm. R. Moore & Cie vs. John L. Schroeder. No 16,935.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en vertu de deux writs de fieri facias moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 avril 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un certain terrain avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et comme comme l'îlet numéro vingt-neuf du Barthoville, le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit îlet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Prout, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quarante pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Prout, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31mars—31—7,14,21,28avril—1mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans l'îlet borné par les rues Philip, Sorapure et Water ou débarcadère public, et la rue Levée—avec les améliorations et machines, etc., ainsi que le droit du patente et franchises.

E. F. Del Bondio vs. Southern Manufacturing and Exporting Company.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 17,024—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et tenures y dépendant et appartenant en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Sorapure, Water ou débarcadère public et Levée, désigné comme lot "D" sur un plan de la ville de Lafayette, fait par Hugh Grant, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en la paroisse de Jefferson. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, et mesurent comme suit à savoir :

Les lots onze et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Water ou débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds trois pouces et une ligne, entre lignes parallèles. Le lot numéro treize mesure à angles droits quatre pieds et quatre pieds de large, le lot numéro quatorze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quatorze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Water, vingt-cinq pieds neuf pouces et trois